



Signature de la convention-cadre Action cœur de ville de Lunéville

La première convention-cadre du programme Action cœur de ville a été signée à Lunéville ce jeudi 7 juin 2018 par l'ensemble des partenaires concernés :

Jacques Mézard, ministre de la cohésion des territoires,
Jacques Lamblin, Maire de Lunéville,
Laurent de Gouvion Saint-Cyr, Président de la Communauté de communes de Lunéville à Baccarat,
Jean Rottner, Président du Conseil régional Grand-Est,
Matthieu Klein, Président du Conseil départemental de Meurthe et Moselle,
Eric Lombard, Directeur général de la Caisse des dépôts et consignations,
Valérie Mancret-Taylor, Directrice générale de l'Anah,
Bruno Arcadipane, Président d'Action logement,
Frédéric Brégéard, Président de l'OPH de Lunéville à Baccarat,
Alain Toubol, Directeur général de l'EPFL
et Valérie LASEK, Directrice générale d'Epareca.



Perspective Pierre Chican Architecte

Le centre ancien de Lunéville est un quartier commerçant et de services aux personnes, qui a connu une diminution sensible de ses activités par vagues successives au cours des 30 dernières années. Le centre-ville est touché par une paupérisation des habitants et une dévitalisation commerciale dont les collectivités ont pris la mesure en engageant un certain nombre d'actions qui se sont structurées depuis 2016 dans un projet « cœur de ville ».

C'est dans ce cadre qu'Epareca intervient aux côtés de la ville pour reconstruire en maîtrise d'ouvrage directe le cinéma de la rue de la République. C'est un projet majeur pour l'attractivité du Cœur de Ville et un signal fort de changement d'image du centre ancien.

Epareca étudie par ailleurs sa capacité à rénover une dizaine de cellules commerciales dans le périmètre d'intervention retenu dans le cadre de la future opération de revitalisation de territoire, en lien avec l'ensemble des partenaires mobilisés.

L'Établissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (Epareca) intervient dans les quartiers éligibles au PNRQAD ainsi que dans l'ensemble des quartiers en politique de la ville. Depuis 20 ans, Epareca assure, sur saisine des collectivités, à défaut d'initiative privée praticable, la maîtrise d'ouvrage d'opérations de création, de transformation ou de reconversion de surfaces commerciales et artisanales, de commercialisation le cas échéant et de gestion locative, afin de permettre le retour au droit commun par remise sur le marché de l'investissement et de la gestion privés. Le contrat d'objectifs et de performance 2016-2020 de l'établissement conforte ce statut de promoteur public de référence dans ces quartiers. A titre expérimental, il pourra être saisi dans le cadre des opérations de revitalisation de territoires définies par la loi ELAN.

<http://www.epareca.org> | Twitter @Epareca